



## AGENDA

### Jeudi 17 octobre :

– 10h-12h : Hommage à Marc Bloch rendu sous la coupole par l'Institut et les 5 Académies (*sur invitation*)



### Vacances des Académiciens



### Lundi 4 novembre :

– 11h : **Comité secret**  
– 15h : Denis SALAS, Carole DAMIANI : « Regards croisés sur la place des victimes dans le procès pénal »

– 18h : remise du prix Messe Frankfurt (grande salle des séances – *sur invitation*)

### Lundi 11 novembre : férié

### Lundi 18 novembre :

– 15h : Séance solennelle de rentrée (*sur invitation*)

### Lundi 25 novembre :

– 15h : **Comité secret** (séance à huis clos)

– 18h : remise des prix du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (grande salle des séances – *sur invitation*)



## DÉPÔT D'OUVRAGES

H. Korsia dépose de  
Guillaume Debré *La*  
*nouvelle guerre de*  
*Sécession* (Fayard, 2024)



## Séance du lundi 14 octobre

### « Regard sur une justice débordée : la justice sociale »

Jean-Guy Huglo

Conseiller doyen de la chambre sociale de la Cour de cassation

Jean-Guy Huglo commence en nuanciant le « débordement » de la justice sociale, en soulignant que le « tonneau des Danaïdes » qu'a pu représenter la justice sociale est aujourd'hui moins percé qu'auparavant. En effet, le droit du travail a connu une double transformation au cours des quinze dernières années, marquée par des réformes majeures telles que la loi « travail » de 2016 et les ordonnances de 2017. Ces changements témoignent d'un tournant vers une régulation plus ancrée dans la réalité, favorisant la négociation collective. Désormais, ce sont les partenaires sociaux dans les entreprises qui établissent les normes applicables, éloignant ainsi le droit du travail des logiques légicentristes traditionnelles. Cette évolution implique que les juges doivent composer avec une variété de normes négociées, rendant l'intervention législative moins prépondérante. Jean-Guy Huglo aborde ensuite le second aspect fondamental de la transformation du droit du travail : l'influence croissante du droit de l'Union européenne et le contrôle de conventionnalité. Citant Lord Denning, il compare le droit européen à une marée montante qui submerge progressivement le droit national, laissant derrière elle seulement quelques îlots de normes nationales. Il illustre cette influence par des exemples de directives européennes importantes, telles que la protection des droits des salariés lors des transferts d'entreprise, la garantie des salaires en cas de faillite, la gestion des licenciements économiques collectifs, des questions de santé et de sécurité au travail ainsi que de lutte contre les discriminations. Il rappelle que la France a ratifié de nombreuses conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme. Bien que la Cour de cassation n'ait pas accordé d'effet direct à la Charte sociale européenne, il souligne que celle-ci continue d'influencer certaines décisions par l'intermédiaire du Comité européen des droits sociaux. Il note que la diversité des normes internationales et européennes en matière de droit du travail, ainsi que leur capacité croissante à contester les lois nationales, augmentent considérablement la complexité des litiges devant les juridictions prud'homales et la Cour de cassation. Cette double évolution – la montée des négociations collectives et l'intégration du droit européen – entraîne une dispersion des sources du droit. Le rôle central du législateur national se voit ainsi redirigé vers des niveaux inférieurs (négociation collective) et supérieurs (normes internationales et européennes).

Jean-Guy Huglo note une diminution des contentieux prud'homaux depuis l'introduction de la rupture conventionnelle en 2008. Les saisines ont chuté de 201 225 en 2005 à 118 573 en 2019. La rupture conventionnelle a clairement contribué à cette réduction, avec un nombre de licenciements contestés divisé par deux depuis 2005. En 2022, plus de 502 000 ruptures conventionnelles ont été enregistrées, contre 624 500 licenciements pour motifs personnels, entraînant une baisse du taux de contestation des licenciements à 15,6 %. Cette procédure est bénéfique tant pour les salariés que pour les employeurs, allégeant ainsi le contentieux lié aux licenciements. De plus, la loi de sécurisation de l'emploi de 2013, qui a introduit l'homologation des plans de sauvegarde, a renforcé la sécurité des licenciements, expliquant la baisse des contestations.

Jean-Guy Huglo distingue deux situations concernant le rôle du pouvoir judiciaire : lorsque le pouvoir politique est faible et que les normes sont rares, le judiciaire comble les lacunes pour éviter le déni de justice. À l'inverse, avec un pouvoir politique actif produisant des normes claires, le juge doit adopter une approche réservée. Dans les années 1990 et 2000, la chambre sociale de la Cour de cassation a exercé une influence significative, mais depuis 2013, des lois comme la loi "travail" de 2016 ont redéfini le paysage juridique, obligeant la Cour à respecter son rôle constitutionnel. La décentralisation accrue permet aux partenaires sociaux d'élaborer des normes de travail, et le juge doit appliquer des critères d'évaluation différents pour les normes négociées et celles unilatérales.

Le paysage du travail évolue rapidement, et le Ministère du travail indique que 65 % des emplois futurs n'existent pas encore. Les travailleurs devraient avoir à jongler avec plusieurs statuts tout au long de leur carrière, notamment à cause des plateformes numériques, ce qui oblige à reconsidérer le cadre juridique des travailleurs non-salariés et la notion de temps de travail

effectif. Jean-Guy Huglo conclut en soulignant que la chambre sociale doit aborder ces transformations avec prudence et modestie, en cherchant à apaiser les tensions croissantes tout en s'adaptant aux nouvelles réalités.

À l'issue de sa communication, Jean-Guy Huglo a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **J. de Larosière, P.M. Menger, G. Guillaume, Y. Gaudemet, B. Stirn, G.H. Soutou, A. Vacheron, J.C. Trichet, M. Pébereau, B. Cotte, P. Delvolvé, S. Sur.**

## ACTUALITE DE L'INSTITUT

### Institut de France – Accessibilité des podcasts sur Savoirs+



L'Institut de France annonce que ses podcasts et les enregistrements des séances de notre Académie, sont désormais disponibles sur la plateforme Savoirs+ de Radio France. Avec plus de 7000 enregistrements accessibles, la collection adresse de nombreux thèmes du fait de la diversité de thèmes proposés par les cinq académies.

## PUBLICATIONS

La 25<sup>ème</sup> édition du manuel *Droit administratif* d'**Yves Gaudemet** est parue le 3 septembre dernier aux éditions LGDJ. « Sont ainsi successivement abordés, après une présentation des bases générales du droit administratif, les questions de l'organisation administrative, la juridiction et le droit du contentieux administratif, le régime des actes administratifs unilatéraux et des contrats, les activités de police, de service public et de régulation, le droit de la responsabilité administrative, le droit de la fonction publique et le droit des biens de l'administration, domaines, expropriation et travaux publics. »



L'académicien a par ailleurs publié le *Dictionnaire juridique 2025* avec Alain Bénabent. « Ce dictionnaire juridique propose des définitions claires et accessibles des mots du droit, pour une parfaite maîtrise du langage juridique. Couvrant les diverses disciplines du droit privé et du droit public, il recense tous les termes propres à la technique juridique mais aussi les mots du langage courant qui ont un sens spécifique ou une résonance particulière en droit. »



## DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

### Dernière ligne droite avant l'élection présidentielle américaine



Dans l'émission Commentaire du 12 octobre dernier, **Jean-Claude Casanova** est revenu, avec Jean-Marie Colombani, sur les enjeux de l'élection américaine. Il était accompagné de la journaliste Laure Mandeville.

### Les enjeux du prochain budget de l'Etat



Le jeudi 10 octobre 2024 dernier, **Jacques de Larosière** a participé à une émission à Radio Classique consacrée à son livre paru récemment.



Le gouverneur honoraire de la Banque de France a participé le mercredi 9 octobre 2024 à une émission sur LCI consacrée au projet de budget 2025.

### Les enjeux juridiques et culturels de la protection de l'identité québécoise



Le correspondant **Daniel Turp** a donné une entrevue à Radio-Canada le 17 septembre 2024 présentée sous le titre « La Cour suprême [du Canada] à nouveau chargée de traduire toutes ses décisions ».



Il a par ailleurs co-signé un article paru dans le journal *Le Devoir* du 6 septembre 2024 intitulé « Cinq gestes concrets pour accroître l'autonomie du Québec ».



Le Journal de Montréal est revenu, le 21 juin dernier, sur le travail de recherche mené par **Daniel Turp** autour de l'identification d'un hymne national du Québec. Il y évoque les dernières œuvres du pianistes André Mathieu.



Il a publié une tribune dans le journal *Le Devoir* du 18 juin 2024 intitulée « Il est temps d'agir pour adopter une Constitution du Québec ».



**Daniel Turp** a publié un texte le 13 juin 2024 sur le site de *L'Opéra* intitulé « *Starmania* par le Nouvel Opéra Métropolitain- Des prestations émouvantes devant un librettiste heureux.... Luc Plamondon ».

## À SAVOIR



**Jean-Robert Pitte** a été distingué par le prix des champagnes Gosset. Il insiste sur l'importance du repas gastronomique, inscrit à l'UNESCO grâce à ses efforts, et espère voir un jour un ministre dédié à la gastronomie.



L'académicien a accueilli la Conférence nationale des académies des sciences, lettres et arts ce samedi 12 octobre dans la grande salle des séances de l'Institut.



À l'occasion du lancement de la série *Rematch*, diffusée sur ARTE, **Daniel Andler** a participé à une conférence sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la préparation des parties d'échecs.



**Olivier Houdé** a été présenté mardi 15 octobre par l'Ambassadeur de Belgique à Sa Majesté Le Roi des Belges, Philippe, à l'occasion de sa visite d'État en France avec la Reine Mathilde. Dans son discours, Le Roi a souligné l'importance des chercheurs dans les relations franco-belges et c'est au double titre de membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France que l'académicien fut invité.



**Jean-Robert Pitte** et **Hervé Gaymard** sont intervenus aux Rendez-Vous de l'Histoire de Blois organisés qui se sont tenus la semaine dernière.



Le 4 octobre, **Lucien Bély** a remis le prix XVII<sup>e</sup> siècle 2024, décerné par la Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle, à Lucien Wagner pour son livre, intitulé *Politique du héros chrétien. Clovis (Jean Desmarets de Saint-Sorlin, 1657) et Saint Louis (Pierre Le Moynes, 1658)* et publié par les Classiques Garnier en 2023.



Le 3 et 4 octobre, **Thierry de Montbrial** a co-présidé la 21<sup>e</sup> édition du séminaire Penser l'Europe cofondé par l'Ifri et l'Académie roumaine. Il portait sur le thème « Jusqu'où l'Union européenne peut-elle s'élargir sans perdre son identité et donc son unité ? »



Le 8 octobre 2024, **Hervé Gaymard** s'est rendu en Haute-Marne pour célébrer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la dissuasion nucléaire française symbolisée par le Mirage IV. L'événement, marqué par l'inauguration d'une exposition permanente, rend hommage à ceux qui ont contribué à ce bombardier emblématique et à l'héritage de Charles de Gaulle.



Lors de son transit vers Mayotte, l'académicien a rencontré le président de la Région et la présidente du Département, pour discuter des nouvelles propositions du commissaire européen à l'agriculture concernant le régime sucrier. Ce dialogue a souligné l'importance de mener un grand combat pour soutenir la filière canne et ses acteurs.



**Hervé Gaymard** a inauguré l'exposition *Eisenhower - de Gaulle : de l'amitié à l'alliance dans la guerre et dans la paix* à Blois. Présentée au 2<sup>e</sup> étage de la bibliothèque abbé-Grégoire, l'exposition retrace le destin parallèle de ces deux leaders à travers quinze tableaux.

## PROCHAIN ÉVÉNEMENT



**Bernard Stirn** interviendra le 7 novembre prochain à l'IEP lors d'une conférence organisée par la Revue des Juristes de Sciences Po à 19h15. Le secrétaire perpétuel y participera en tant que président du comité scientifique de la revue. L'académicien **Jean-David Lévitte** clôturera la conférence en abordant son prochain numéro qui sera consacré à l'élection présidentielle américaine et dont il sera le directeur scientifique.



**Bernard Stirn** interviendra le vendredi 6 décembre après-midi prochain à un colloque organisé à l'Institut de France sur le thème de « La langue de la République ». Ce temps visera notamment à réinterroger les politiques publiques conduites en faveur de notre langue, et plus particulièrement le cadre légal en matière d'emploi du français.

*Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.*